



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

régies

Question écrite n° 59612

Texte de la question

M. Bertho Audifax attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les modalités d'attribution des subventions aux comités des oeuvres sociales par les régies des collectivités territoriales dotées de la personne morale et de l'autonomie financière. Il souhaite savoir si une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, exploitant un service d'intérêt public à caractère industriel ou commercial, non dotée d'un comité d'entreprise, peut verser régulièrement des subventions de fonctionnement à son comité des oeuvres sociales.

Données clés

Auteur : [M. Bertho Audifax](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59612

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2344